



Délibération n° 66 / 2018

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)



L'an deux mille dix-huit, le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Danièle DUBOUCHER, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC)

Absents non excusés : M. Marc GERVAIS.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme - Acquisition de la parcelle de la parcelle BO 160, lieu-dit « la Peyrière » par la Commune de PIGNAN – Autorisation

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, expose au Conseil municipal :

La parcelle BO 160 sise au lieu-dit « La Peyrière » d'une superficie de 6365 m², étant à la vente par M. Alain DAULET, au prix de 10.000 €, en raison de sa situation géographique soit à proximité de l'entrée Est de PIGNAN, non loin de la ZAC Saint Estève, la Commune a tout intérêt de se porter acquéreur afin d'y réaliser d'éventuelles infrastructures nécessaires à la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, au regard de la proposition ci-dessus énoncée, à la majorité des suffrages exprimés :

- **ACCEPTE** ladite vente amiable au prix de 10 000 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer l'acte correspondant.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 66/2018

Objet : Urbanisme - Acquisition de la parcelle de la parcelle BO 160, lieu-dit « la Peyrière » par la Commune de PIGNAN – Autorisation

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 27
Contre : 1 (M. PRIOU)
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 26 novembre 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN